



17 janvier 2011

Communiqué de Presse du CESAP

Après plus de dix années d'instruction, le procès concernant les malversations financières dont ont été victimes le CESAP, le CREAL d'Ile de France et d'autres associations, s'ouvre devant le tribunal correctionnel de Paris au mois de janvier 2011.

Le CESAP, qui s'est porté partie civile dès le début de la procédure, laisse le soin à la justice d'établir les responsabilités dans cette affaire.

Le CESAP rappelle qu'il a continué de poursuivre et de développer ses actions en faveur des personnes polyhandicapées. Il a renforcé son organisation afin de garantir une prise en charge de qualité dans ses établissements et services qui accueillent ou accompagnent plus de mille personnes, enfants et adultes polyhandicapés.